

Etats financiers au 31/03/2025

Bilan

*El pages certifies
Carlofomes*

Antonio

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 133	1 133		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	126 275	105 353	20 923	2 232
	Autres immobilisations corporelles	45 846	35 416	10 430	15 719
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	66 200		66 200	66 200	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	170		170	170	
TOTAL (II)	239 625	141 902	97 723	84 321	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	18 922		18 922	19 715
	En-cours de production de biens				8 050
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	179		179	30 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	357 005		357 005	283 711
	Autres créances	149 004		149 004	148 029
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	212 214		212 214	107 736	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	828		828	
	TOTAL (III)	738 152		738 152	597 242
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		977 776	141 902	835 875	681 563

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

170

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2025

31/03/2024

		31/03/2025	31/03/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	155 194	181 571
	Résultat de l'exercice	37 858	(1 376)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	523 052	510 194
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	80	8 507
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 399	73 134
	Dettes fiscales et sociales	60 091	89 561
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	49 253	166	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	312 823	171 369
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	835 875	681 563
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	37 857,65	(1 376,21)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	312 823	171 369	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/03/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **835 875** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 477 111** euros et un total **charges de 1 439 254** euros, dégageant ainsi un **résultat de 37 858** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2024** et finit le **31/03/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/03/2025
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations					
{ incorporelles					
{ corporelles					
{ des titres mis en équivalence					
{ titres de participation					
{ autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises					
{ - d'exploitation					
{ - financières					
{ - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/03/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	170	170	
	Clients douteux ou litigieux	41 329	41 329	
	Autres créances clients	315 676	315 676	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39	39	
	Impôts sur les bénéfiques	2 225	2 225	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 042	3 042	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	143 697	143 697	
Charges constatées d'avances	828	828		
	TOTAL DES CREANCES	507 006	507 006	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	203 399	203 399		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 326	18 326		
	Impôts sur les bénéfiques	11 241	11 241		
	Taxes sur la valeur ajoutée	29 665	29 665		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	859	859		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	80	80		
Autres dettes	49 253	49 253			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	312 823	312 823		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		80			

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/03/2025	31/03/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	828		828	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	828		828	

--

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/03/2025	31/03/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

--

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2025

Total des Charges à payer		574
Dettes fiscales et sociales <i>Etat, autres charges à payer</i>	<i>574</i>	574

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/03/2025

Total des Produits à recevoir		1 645
Autres créances		1 645
<i>Intérêts courus</i>	<i>1 645</i>	

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/03/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		1 461 660
Production vendue Services		1 461 660
<i>Prestations de services 5.5%</i>	20 312	
<i>Prestations de services 20%</i>	535 275	
<i>Prestations de services 10%</i>	897 158	
<i>Prestat.services auto-liquidée</i>	8 915	
Chiffre d'affaires par marché géographique		1 461 660
Chiffre d'affaires FRANCE		1 461 660
<i>Prestations de services 5.5%</i>	20 312	
<i>Prestations de services 20%</i>	535 275	
<i>Prestations de services 10%</i>	897 158	
<i>Prestat.services auto-liquidée</i>	8 915	

Produits et Charges exceptionnels au 31/03/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
671200 - Pénalités et amendes	53	
671201 - Pénalités et amendes chantiers	70	
671800 - Autres ch.excep.sur op.gestion	5 000	
771800 - Produits except.divers		15 107
775200 - Prod.cession éléments d'actif		4 333
Totalisation	5 123	19 441

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/03/2025

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	
TOTAL	

--

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/03/2025

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	37 858	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités	123	
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés	11 241	
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
Plus-values soumises au régime de fusions			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			
Réintégrations diverses	12 742		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
	TOTAL I	61 963	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			
Déductions diverses			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
	TOTAL II		
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
	TOTAUX	61 963	
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)	61 963	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/03/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		34 780		34 780
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		14 318		14 318
RESULTAT COMPTABLE		49 099		49 099

(1) après retraitements fiscaux.

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/03/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Effectif moyen

		31/03/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés		1	
	Ouvriers		9	
	TOTAL		10	

CONSTRUCTION CARLOS BEATRIZ

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 100 000,00 Euros
Siège social : 28, rue du Chenet
91490 MILLY LA FORET

R.C.S d'EVRY 521 784 942

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/09/2025

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à dix heures,

Monsieur Antonio Carlos DA CUNHA ARAUJO, demeurant 5 rue de l'Ormoise 91720 MAISSE,
Propriétaire de la totalité des 10 000 parts de 10 euros composant le capital social de la
société CONSTRUCTION CARLOS BEATRIZ SARL,
Seul gérant de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2025,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Mention des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2025 tels qu'il les a établis, lesquels font apparaître un bénéfice comptable net de 37 857,65 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31/03/2025 s'élevant à 37 857,65 € :

Résultat de l'exercice :	37 857,65 euros
Report à nouveau :	155 194,31 euros

Total à affecter :	193 051,96 euros

Dividendes :	30 000,00 euros
Report à nouveau :	163 051,96 euros

Total affecté :	193 051,96 euros

Le montant des dividendes distribués représente un dividende unitaire net de 3 euros pour chacune des 10 000 parts.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du CGI, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES BRUTS</u>	<u>DIVIDENDES NETS</u>
2024/2023	25 000 €	20 700 €
2023/2022	25 000 €	20 700 €
2022/2021	25 000 €	20 700 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les opérations intervenues entre lui-même et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent registre à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Antonio Carlos DA CUNHA ARAUJO
Associé unique gérant